

A la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?

- ↘ A la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet une ordonnance de sortie. Lisez-la avant de quitter l'établissement.



Le traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous. Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.

Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.

N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

A la sortie vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

↘ OUI

L'infirmier(e) vous rend les médicaments que vous lui avez remis à l'entrée.

N'hésitez pas à les réclamer, en cas d'oubli.

Cependant, les médicaments arrêtés par le médecin ne vous seront plus utiles et pourront être détruits par l'établissement avec votre accord.



5

De retour à mon domicile que dois-je faire de mon ancien traitement ?

- ↘
- Il est important de **suivre le nouveau traitement** car il est mieux adapté à votre état de santé.
 - Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne sont plus utiles. Rapportez-les à votre pharmacien pour destruction. Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.

Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.



De retour à mon domicile, si j'ai des questions sur mon nouveau traitement...

- ↘
- Votre médecin traitant aura reçu le **compte-rendu de votre hospitalisation** et saura répondre à vos questions.
 - Vous pouvez également demander conseil à votre **pharmacien**.



6



Mes Médicaments

lors de mon hospitalisation

Je vais être hospitalisé(e), que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- Apportez vos dernières ordonnances
- Apportez vos médicaments habituels
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc...)



Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances pour vous.

Que dois-je faire de mes médicaments ?

- Remettez tous vos médicaments (si vous les avez apportés) à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission.
- Vos médicaments seront isolés à votre nom dans la pharmacie du service, dans l'attente de votre sortie.

Mais ne vous inquiétez pas :
Vos traitements vous seront rendus à votre sortie !



2

Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?



- Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé, par conséquent le nombre, la forme et la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel, mais l'efficacité est comparable (générique, biosimilaire).

N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement.

Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'établissement et donnés par l'infirmier(e) au cours de l'hospitalisation.

Selon avis du médecin et pour des traitements particuliers, ou si la pharmacie de l'établissement n'en dispose pas dans des délais compatibles avec votre hospitalisation, vos médicaments personnels pourront être utilisés.

Il est important d'éviter tout risque d'erreur ou de mélange



entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins pendant votre hospitalisation.

3

Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont-ils autorisés ?

➤ **NON !!!**

Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis par l'établissement.



En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

J'ai des difficultés à prendre les médicaments donnés par l'infirmier(e), que dois-je faire ?

- Il est important de le signaler à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de vous.

En effet, si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a mauvais goût, **parlez-en au médecin ou à l'infirmier(e).**



Il existe d'autres formes peut-être plus adaptées et l'équipe médicale trouvera une solution à votre problème.

4